

# courrier Sud



Bulletin Trimestriel n°59

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0518 S05308

Prix : 0,04 €  
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction  
Eric Ponticourt  
Didier Letot

Directeur de publication  
Pierre Changey

Journal  
imprimé  
par nos  
soins

DECEMBRE  
2014

# P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

## Le journal du syndicat Sud Éducation 02

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Sud éducation Aisne - MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès - 02000 Laon - 06 70 67 39 64  
contact@sudeduc02.org - www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler

### AU SOMMAIRE :

Édito p. 1

Petit inventaire à la pervers...p. 2

TZR et mise à disposition : des réponses  
au grand bazar....p. 3



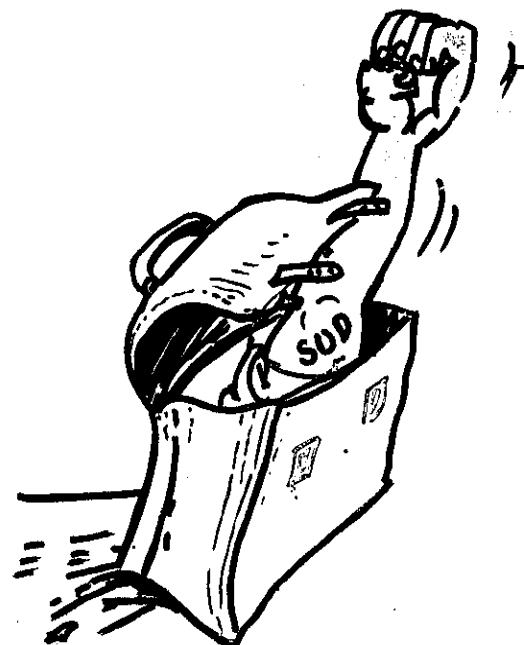
## MÊME PAS MORT(E)S !

Et voilà, le résultat est tombé. SUD éducation a perdu son siège au comité technique ministériel (CTM). Au niveau académique, nous conservons notre siège en CAPA des certifiés mais perdons celui que nous avons pour les PLP. A l'heure du bilan, c'est bien sûr l'amertume et une profonde tristesse qui prédominent, car nous savons quel rôle nous jouons auprès des travailleurs et à quel point ce rôle sera difficile à tenir maintenant que nous avons perdu notre « représentativité » et les droits qui s'y rattachent.

Dans l'Aisne, nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons accompli ces dernières années. Le travail sur le terrain, au plus près des personnels, leur apportant des réponses et une aide efficace chaque fois que nous l'avons pu, ce travail là, nous en sommes fiers et avons l'intention de le poursuivre, avec ou sans siège au CTM. Nos valeurs : la solidarité, l'unité, la démocratie, nous les porterons toujours bien haut, encore plus maintenant que nous voyons, même dans notre profession, les idées réactionnaires et rétrogrades portées par d'autres gagner du terrain dans les esprits minés par les réformes catastrophiques des dernières années.

SUD éducation est un syndicat de lutte, nous vous mettons des exemples (page 2 et 3) des gênes occasionnées ces dernières semaines lors de nos interventions pour défendre les personnels.

Même pas mort(e)s, on vous dit !



## PETIT INVENTAIRE À LA PERVERS....

A SUD éducation on est souvent confronté à des situations difficiles. Dernièrement cependant, nous avons le sentiment de revivre les heures sinistres de l'ère sarkozy, quand les supérieurs hiérarchiques étaient encouragés à agir comme des chefaillons, entraînant beaucoup de dégâts et de dégoût du métier, entre autres. Nous ne nous faisons guère d'illusion mais tout de même, sous un gouvernement socialiste on espérait un peu que quelqu'un remette les chefaillons dans le rang.

Que nenni ! Nous avons eu droit, ces dernières semaines à un festival, et nous tenions à vous le faire partager.

On commence à Laon où, dans un collège honorant la mémoire d'un aviateur connu, des agents se plaignent de conditions de travail difficiles ayant entraîné entre autres un départ volontaire, une dépression grave, des ennuis de santé, des larmes d'angoisse.... Nous nous sommes donc rendus dans cet établissement recueillir la parole des agents lors d'une heure d'information syndicale et, ô surprise, à la suite de notre visite le chefaillon a convoqué tous les agents un par un dans son bureau pour leur extorquer des informations sous la pression...

Restons à Laon où, au Conseil Général, on préfère reprocher à SUD éducation 02 d'avoir outrepassé ses droits en organisant une heure d'info syndicale pour les agents dans leur temps de service et d'avoir osé leur demander quels problèmes ils rencontraient (on se demande à quoi sert une HMI si ce n'est pour parler des problèmes?) plutôt que de chercher les solutions pour améliorer les conditions de travail des agents.

Petit pas de côté à Marle où, comme partout ailleurs dans le département, le Conseil Général - encore lui - embauche à la rentrée en contrat plus que précaire des « secrétaires assistant à la direction » (comprendre des personnes qui aident le directeur ou la directrice d'une école à gérer sa double casquette) pour les virer manu militari en octobre sans prévenir personne.

Finissons ce petit tour du département par un collège de Saint-Quentin dont le nom évoque une résistante axonaise. Le chef de cet établissement a dû confondre résistance et obstination, puisqu'il a décidé d'interdire à notre collègue militant l'accès à la salle des professeurs pour distribuer la propagande électorale de notre syndicat. Bravo ! On applaudit cette entrave à l'exercice du droit syndical !

Ça ne va pas vous rassurer mais l'académie entière est touchée par cette crise d'autorité : notre bon secrétaire général de l'académie d'Amiens si sensible aux risques psycho-sociaux ( il a signé une circulaire l'an dernier à ce propos mais a dû oublié de la lire au passage), n'a pas daigné nous recevoir alors que nous souhaitions le rencontrer pour l'alerter sur la situation difficile d'un agent employé dans un lycée de Saint-Quentin. Et pourquoi un tel refus ? Et bien il a entendu la version de la chef d'établissement et ça lui suffit pour décider que cet agent est en tort....

**N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part des crises d'autorité qui secouent vos supérieurs.**



# TZR ET MISE À DISPOSITION : DES RÉPONSES AU GRAND BAZAR

Les TZR du département étant affectés à l'année (AFA) dans un établissement autre que celui qui correspond à leur rattachement administratif et qui étaient en sous service ont reçu un courrier il y a quelques semaines pour leur signaler que dans un souci d'efficacité ils étaient mis à disposition de l'établissement dans lequel ils effectuaient leur service.

Certains d'entre eux ont eu la surprise en allant sur I-prof de découvrir que leur RAD (établissement de rattachement administratif) avait changé !

Tous les TZR savent bien que cette question du RAD est importante puisque **les frais de déplacement auxquels les TZR en AFA ont droit se calculent à partir du RAD**. En gros, si vous effectuez votre service dans votre RAD, vous n'avez droit à aucun frais, mais si vous l'effectuez dans un autre établissement, le rectorat vous octroie des frais de déplacement.

**SUD éducation 02 a contacté le rectorat pour avoir des explications et l'assurance que les droits des collègues seraient respectés.**

Il s'avère donc que ce changement de RAD observé sur I-prof est un "faux RAD" (dixit le rectorat) créé pour des raisons purement techniques de gestion informatique et que bien évidemment les **TZR conservent leur vrai RAD et peuvent donc faire valoir leurs droits à des frais de déplacement.**



Nous invitons tous les collègues TZR à rester vigilants et nous en profitons pour rappeler quelques principes de base :

\* Votre RAD correspond à votre poste. La seule façon de changer de RAD est d'en faire la demande auprès du rectorat. Si vous ne faites pas de demande, ou si vous ne demandez pas votre mutation, votre RAD doit rester inchangé.

\* le rattachement administratif dans l'établissement où vous effectuez l'essentiel de votre service est uniquement destiné à faciliter la gestion administrative : les courriers, bulletins de paye etc sont envoyés dans votre établissement de rattachement, c'est plus pratique. Il est provisoire et ne change pas votre RAD.

\* ISSR et Frais de déplacement

Si vous faites des remplacements de courte durée hors de votre RAD vous avez droit à l'ISSR. Si vous effectuez un remplacement à l'année (ce qui signifie avec un arrêté qui va du 1er septembre au dernier jour de l'année scolaire) hors de votre RAD vous avez droit à des frais de déplacement.

Un remplacement est "de courte durée" à partir du moment où les dates ne couvrent pas l'année scolaire entière. Faites attention aux dates indiquées sur vos arrêtés, vous avez le droit de les faire changer si elles sont incorrectes.

Pour plus d'information, contactez-nous.